

Arrêté du XXXX relatif aux critères , aux sous-critères et au système de notation pour le calcul et l’affichage de l’indice de réparabilité des téléviseurs.

NOR: XXXXX

La ministre de la transition écologique et le ministre de l’économie et des finances

Vu le règlement (UE) 2019/2021 de la commission du 1^{er} octobre 2019 fixant des exigences d’écoconception pour les dispositifs d’affichage électroniques conformément à la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil, modifiant le règlement (CE) n° 1275/2008 de la Commission et abrogeant le règlement (CE) n° 642 /2009 de la Commission

Vu le code de l’environnement notamment son article L541-9-2 ;

Vu le décret n° XXX du XXXX relatif aux modalités d’application de l’indice de réparabilité pour les produits électriques et électroniques, à ses critères et à son mode de calcul ;

Article 1er

Le présent arrêté s’applique aux téléviseurs entrant dans le champ d’application du règlement du 1^{er} octobre 2019 susvisé.

Article 2

Les critères, les sous-critères et le système de notation applicables aux produits définis à l’article 1^{er} pour calculer l’indice de réparabilité sont spécifiés ci-dessous :

CRITERE N°1 – DOCUMENTATION

Sous-critère 1.1. Engagement sur la durée de mise à disposition sans frais de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien

	Colonne A Producteur				Colonne B Réparateurs				Colonne C Consommateurs			
	Années de disponibilité				Années de disponibilité				Années de disponibilité			
	0 à 6	7 à 8	9 à 10	11 ou plus	0 à 6	7 à 8	9 à 10	11 ou plus	0 à 6	7 à 8	9 à 10	11 ou plus
Type de documentation	Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points			
Identification sans équivoque du produit	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Schéma démontage ou vue éclatée	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Schémas de câblage et de raccordement	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Schémas des cartes électroniques	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Liste du matériel de réparation et de test nécessaire	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Manuel technique d'instructions relatives à la réparation	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Codes d'erreurs et de diagnostic	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Informations sur composants et diagnostic	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Instructions logicielles (y compris réinitialisation)	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Accès aux incidents signalés et enregistrés dans l'équipement	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Bulletins techniques	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Encadrement spécifique de l'auto-réparation (opérations conseillées, instructions de sécurité et de réparation, répercussions éventuelles sur la garantie)									0	7	9	11
Informations sur accès aux réparateurs professionnels									0	7	9	11
Détection des pannes et actions requises (approche grand public)									0	7	9	11
Conseils d'utilisation et d'entretien									0	7	9	11

Le nombre maximal de points est 407. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/407) x 10

CRITERE N°2 – DEMONTABILITE ET ACCES, OUTILS, FIXATIONS

Sous-critère 2.1. Facilité de démontage des pièces (liste 2)

	Nombre d'étapes pour accès unitaire à la pièce			
	ND/NA (1) ou 4 ou plus	3	2	1
Pièces de la liste 2 (pièces externes)	Nombre de points			
Télécommande (2)	0	1	2	3
Sources d'alimentation externes				

	Nombre d'étapes pour accès unitaire à la pièce			
	ND/NA (1) ou 12 ou plus	10 à 11	8 à 9	1 à 7
Pièces de la liste 2 (pièces internes)	Nombre de points			
Sources d'alimentations internes (3)	0	1	2	3
Carte principale	0	1	2	3
Dalle	0	1	2	3

(1) ND/NA = non démontable ou non accessible unitairement

(2) Il suffit de retirer les piles ou la batterie

(3) A griser en cas de sources d'alimentation externes

Dans le cas de sources d'alimentation internes, le nombre maximal de points est 12. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/12) x 10

Dans le cas de sources d'alimentation externes, le nombre maximal de points est 9. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/9) x 10

Sous-critère 2.2. Outils nécessaires au démontage des pièces (liste 2)

	Type d'outils			
	ND/NA	Outils propriétaires	Outils spécifiques	Sans outil, outils communs (4)
Pièces de la liste 2	Nombre de points (5)			
Télécommande	0	1	2	4
Sources d'alimentation externes				
Sources d'alimentation internes (3)	0	1	2	4
Carte principale	0	1	2	4
Dalle	0	1	2	4

(3) A griser en cas de sources d'alimentation externes

(4) ou bien outil fourni avec la pièce de rechange ou avec le produit

(5) prendre la notation la plus défavorable si plusieurs outils sont impliqués

Dans le cas de sources d'alimentation internes, le nombre maximal de points est 16. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/16) x 10

Dans le cas de sources d'alimentation externes, le nombre maximal de points est 12. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/12) x 10

Sous-critère 2.3. Caractéristiques des fixations (pour l'assemblage des pièces des listes 1 et 2)

	Type de fixation		
	Ni amovible, ni réutilisable	Amovible, non réutilisable	Amovible et réutilisable (3)
Pièces de la liste 1 ou de la liste 2	Nombre de points (4)		
Cache arrière	0	1	2
Module Wifi (5)	0	1	2
Module Bluetooth (6)	0	1	2
Récepteur infrarouge	0	1	2
Haut-parleurs	0	1	2
Connecteurs (7)	0	1	2
Télécommande	0	1	2
Sources d'alimentation internes (8)	0	1	2
Sources d'alimentation externes (9)	0	1	2
Carte principale	0	1	2
Dalle	0	1	2

(3) ou bien fixation fournie avec la pièce de rechange

(4) prendre la notation la plus défavorable si plusieurs fixations sont impliquées

(5) A griser en cas d'absence

(6) A griser en cas d'absence

(7) pour connecter les équipements externes (câble, antenne, USB, DVD et Blue-Ray)

(8) A griser en cas de sources d'alimentation externes

(9) A griser en cas de sources d'alimentation internes

Le nombre maximal de points est 20. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/20) x 10

CRITERE N°3 – DISPONIBILITE DES PIECES DETACHEES

Sous-critère 3.1. Engagement du producteur sur la durée de disponibilité des pièces de la liste 2

	Colonne A Producteur				Colonne B Distributeurs de pièces détachées				Colonne C Réparateurs				Colonne D Consommateurs			
	Années de disponibilité				Années de disponibilité				Années de disponibilité				Années de disponibilité			
	0 à 6	7 à 8	9 à 10	11 ou plus	0 à 6	7 à 8	9 à 10	11 ou plus	0 à 6	7 à 8	9 à 10	11 ou plus	0 à 6	7 à 8	9 à 10	11 ou plus
Pièces de la liste 2	Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points			
Télécommande	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Sources d'alimentation internes (1)	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Sources d'alimentation externes (2)	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Carte principale	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Dalle	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11

(1) A griser en cas de sources d'alimentation externes

(2) A griser en cas de sources d'alimentation internes

Le nombre maximal de points est 176. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/176) x 10

Sous-critère 3.2. Engagement du producteur sur la durée de disponibilité des pièces de la liste 1

	Colonne A Producteur				Colonne B Distributeurs de pièces détachées				Colonne C Réparateurs				Colonne D Consommateurs			
	Années de disponibilité				Années de disponibilité				Années de disponibilité				Années de disponibilité			
	0 à 6	7 à 8	9 à 10	11 ou plus	0 à 6	7 à 8	9 à 10	11 ou plus	0 à 6	7 à 8	9 à 10	11 ou plus	0 à 6	7 à 8	9 à 10	11 ou plus
Pièces de la liste 1	Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points			
Cache arrière	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Module Wifi (3)	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Module Bluetooth (4)	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Récepteur infrarouge	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Haut-parleurs	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11
Connecteurs (5)	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11	0	7	9	11

(3) A griser en cas d'absence

(4) A griser en cas d'absence

(5) pour connecter les équipements externes (câble, antenne, USB, DVD et Blue-Ray)

Le nombre maximal de points est 264. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/264) x 10

Sous-critère 3.3. Délai de livraison des pièces de la liste 2

	Colonne A Producteur				Colonne B Distributeurs de pièces détachées				Colonne C Réparateurs				Colonne D Consommateurs			
	Jours de livraison (1)				Jours de livraison (1)				Jours de livraison (1)				Jours de livraison (1)			
	11 et plus	6 à 10	4 à 5	1 à 3	11 et plus	6 à 10	4 à 5	1 à 3	11 et plus	6 à 10	4 à 5	1 à 3	11 et plus	6 à 10	4 à 5	1 à 3
Pièces de la liste 2	Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points			
Télécommande	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Sources d'alimentation internes (2)	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Sources d'alimentation externes (3)	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Carte principale	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Dalle	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3

(1) jours ouvrables à compter du jour de la commande

(2) A griser en cas de sources d'alimentation externes

(3) A griser en cas de sources d'alimentation internes

Le nombre maximal de points est 48. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/48) x 10

Sous-critère 3.4. Délai de livraison des pièces de la liste 1

	Colonne A Producteur				Colonne B Distributeurs de pièces détachées				Colonne C Réparateurs				Colonne D Consommateurs			
	Jours de livraison (1)				Jours de livraison (1)				Jours de livraison (1)				Jours de livraison (1)			
	11 et plus	6 à 10	4 à 5	1 à 3	11 et plus	6 à 10	4 à 5	1 à 3	11 et plus	6 à 10	4 à 5	1 à 3	11 et plus	6 à 10	4 à 5	1 à 3
Pièce de la liste 1	Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points			
Cache arrière	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Module Wifi	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Module Bluetooth	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Récepteur infrarouge	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Haut-parleurs	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Connecteurs (2)	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3

(1) jours ouvrables à compter du jour de la commande

(2) pour connecter les équipements externes (câble, antenne, USB, DVD et Blue-Ray)

Le nombre maximal de points est 72. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/72) x 10

CRITERE N°4 – PRIX DES PIECES DETACHEES

Sous-critère 4.1. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix du produit neuf

A partir du rapport décrit dans l'arrêté du XXXX relatif aux modalités d'affichage, à la signalétique et aux paramètres généraux de calcul de l'indice de réparabilité, le nombre de points obtenu pour ce critère est déterminé de la façon suivante :

- si le résultat du rapport est supérieur à 0,3 alors le nombre de points est 0 ;
- si le résultat du rapport est inférieur à 0,1 alors le nombre de points est 100 ;
- si le résultat du rapport est compris entre 0,1 et 0,3 alors le nombre de points est déterminé selon le tableau de correspondance suivant :

Ratio	0,1	0,11	0,12	0,13	0,14	0,15	0,16	0,17	0,18	0,19	0,2	0,21	0,22	0,23	0,24	0,25	0,26	0,27	0,28	0,29	0,3
Points	100	95	90	85	80	75	70	65	60	55	50	45	40	35	30	25	20	15	10	5	0

La règle d'arrondi est la suivante :

- Si le chiffre de la troisième décimale est inférieur à 5, on arrondit à la deuxième décimale inférieure.
- Si le chiffre de la troisième décimale est supérieur ou égal à 5, on arrondit à la deuxième décimale supérieure

Le nombre maximal de points est 100. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus /100) x 10

CRITERE N°5 – CRITERE SPECIFIQUE

Pour les produits concernés par le présent arrêté, les coefficients des sous critères du critère 5 sont définis de la manière suivante :

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère	Coefficient du sous-critère	Note du critère	Coefficient du critère
5. Critère spécifique	5.1. Accessibilité du compteur d'usage	■/10	1	■/20	1
	5.2. Assistance à distance sans frais	■/10	0,5		
	5.3. Possibilité de réinitialisation logicielle	■/10	0,5		

Sous-critère 5.1. Accessibilité du compteur d'usage

Un compteur d'usage est un dispositif d'affichage à destination du consommateur qui enregistre de façon cumulative l'usage du produit en nombre d'unités. L'unité considérée dans le présent arrêté est le nombre d'heures de fonctionnement de la dalle.

Accessibilité du compteur d'usage	Colonne C Consommateurs		
	Situation		
	Absence	Difficilement accessible (1)	Visible ou facilement accessible (2)
	Nombre de points		
	0	1	2

(1) le consommateur prend connaissance de la valeur affichée par le compteur d'usage en effectuant strictement plus de trois clics.

(2) le consommateur prend connaissance de la valeur affichée par le compteur d'usage en effectuant trois clics ou moins.

Le nombre maximal de points est 2. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/2) x 10

Sous-critère 5.2. Assistance à distance sans frais

Type d'assistance à distance	Colonne B Réparateurs		Colonne C Consommateurs			
	Aucun	Informations à jour sur site	Aucun	Informations à distance	Aide au diagnostic à distance	Aide à la réparation à distance
Nombre de points	0	1	0	1	2	4

Le nombre maximal de points est 5. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/5) x 10

Sous-critère 5.3. Possibilité de réinitialisation logicielle

Possibilité de réinitialisation logicielle sans frais et sans restriction d'accès à ces services	Colonne A Producteur		Colonne B Réparateurs		Colonne C Consommateurs	
	Impossible	Possible	Impossible	Possible	Impossible	Possible
	Nombre de points		Nombre de points		Nombre de points	
Réinitialisation du système d'exploitation (2)	0	1	0	1	0	1
Réinitialisation des micro-logiciels (2)	0	1	0	1	0	1

Le nombre maximal de points est 6. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/6) x 10

La ministre de la transition écologique :

Pour la ministre et par délégation,

le commissaire général au

développement durable,

T. Lesueur

Le ministre de l'économie et des finances :

Pour le ministre et par délégation,

la directrice générale

de la concurrence, de la consommation,

et de la répression des fraudes

V. Beaumeunier